

« Le contrôle s'impose¹ »

Un avantage des pratiques conseillées, que l'esprit du temps appelle volontiers « bonnes pratiques », qu'elles soient obligatoires ou simplement entrées dans les mœurs, c'est qu'on n'a pas à s'interroger sur les raisons qui vous mènent à vous y plier. C'est l'avantage de toutes les règles une fois qu'elles sont admises, c'est-à-dire une fois que je me suis reconnu(e) concerné par elles. On ne s'interroge pas sur les raisons de la loi. On ne se demande pas pourquoi il faut dire bonjour, au revoir, merci et autres « lois non écrites » ! Quoique... nous sommes bien placés pour savoir que pour certains, enfants et autres, dire bonjour, au revoir, c'est vraiment un problème. L'économie de pensée peut devenir un inconvénient, particulièrement quand de la psychanalyse est en jeu. J'ai voulu m'intéresser sous cet angle du devoir et du pouvoir à la façon dont il est traité du contrôle dans le texte fondateur de l'École freudienne de Paris.

Il n'est peut-être pas superflu de donner auparavant quelques précisions sur les circonstances de la création de l'École freudienne, d'abord du point de vue historique, ensuite concernant ses principes de fonctionnement et leur raison d'être.

Le contrôle y est traité d'une façon originale, par une interrogation sur son statut. Dans le cursus analytique, « le contrôle s'impose ». L'expression figure deux fois dans l'Acte de fondation. Le contrôle n'est pas donc imposé par le cursus, ni par la prudence, ni même par la nécessité ressentie. Il n'est ni une obligation, ni la clé d'une porte fermée. Il ne s'en impose pas moins, mais comme une conséquence de l'engagement dans la psychanalyse. Le terme clé, on le verra, est celui de *responsabilité*, encore faut-il l'entendre.

Chez les lacaniens, il y a comme un flou autour du contrôle. On en parle rarement et il ne donne lieu qu'à peu de publications. À ma connaissance, il en va plus ou moins de même dans la littérature liée à l'IPA, probablement pour d'autres raisons : la « technique » est réservée aux praticiens, il n'y a pas lieu d'en faire état publiquement.

À la différence de ce qui se passe dans les sociétés membres de l'IPA, le contrôle n'est pas chez les lacaniens une condition *sine qua non* de la

¹ Reprise partielle (et hâtive) d'un exposé fait lors de la journée de l'A.I.H.P. (Association internationale d'histoire de la psychanalyse) le 26 septembre 2009. Cette journée avait pour thème : « La passion de transfert dans la supervision, à partir du livre d'Elisabeth Geblesco *Un amour de transfert* » (Éd. EPEL, mars 2008). Une première version de ce texte a été publiée dans le n° 112 de la revue *Topiques* (décembre 2010).

reconnaissance du psychanalyste par ses « pairs ». La fameuse expression « le psychanalyste ne s'autorise que de lui-même » semble destinée à le dire inutile. Il est pourtant très généralement pratiqué². Mais on en parle peu, et que se passe-t-il quand on s'y essaie ? Voici une anecdote en cascade qui est peut-être symptomatique : membre du comité de rédaction de la revue *Che Vuoi ?* revue du Cercle freudien, je propose récemment d'envisager un numéro sur le contrôle. L'idée ne soulève pas l'enthousiasme, mais quelqu'un me « rappelle » qu'il y a quelques années (je n'étais pas membre du Cercle à l'époque) des journées sur ce thème avaient été organisées avec une association voisine, et que « c'était formidable ». Les textes avaient été relus et préparés pour composer un numéro d'une autre revue. Mais les deux associations se sont disputées sur les questions de sous. Les textes sont restés aux mains de l'association adverse, qui ne les a pas rendus, et nul ne sait où ils sont passés. Quant à la revue qui devait les publier, elle a cessé de paraître juste à ce moment là.

Lorsque par une inspiration subite et sans me demander pourquoi, j'ai relu l'Acte de fondation, j'ai eu le sentiment de faire une découverte. De plus, il a fallu le temps pour comprendre. Cet exposé est une tentative de restitution de ce qui y est dit sur le contrôle, et qui a été mis en pratique dans une certaine mesure à l'EFP, entendu à moitié comme c'est souvent le cas avec Lacan — et bien plus largement.

Il y a tout de même une cause occasionnelle à cette relecture : la publication d'un document précieux, le journal d'un contrôle avec Lacan. Ce journal a été tenu entre 1974 et 1981 par Elisabeth Geblesco, qui habitait Monaco. Après sa mort en 2002, sa sœur Nicole, également psychanalyste (à la SPP, ce qui était aussi le cas d'Elisabeth avant qu'elle n'aille voir Lacan) a retrouvé les cahiers dans les papiers de sa sœur. Elle a confié le manuscrit à Branko Aleksic, qui s'est chargé de l'établissement du texte et a rédigé une préface circonstanciée. L'ouvrage est paru en 2008 chez EPEL avec ce titre bien trouvé : *Un amour de transfert*. Le temps pour des membres de l'AIHP³ d'en prendre connaissance, ils organisent à partir de ce livre une journée sur le Contrôle et J. Sédat me propose d'y intervenir. Voilà par où l'idée de relire l'Acte de fondation m'est venue, et voici maintenant ce qui s'en est suivi.

I. Enjeux de la création de l'École freudienne de Paris. Circonstances historiques

² À signaler la matinée sur le contrôle lors du deuxième congrès de Rome de l'EFP, en novembre 1975, particulièrement le rapport de M. Safouan (Lettres de l'École freudienne n° 16).

³ Association internationale d'histoire de la psychanalyse, fondée il y a plus de 30 ans par Alain de Mijolla, aujourd'hui présidée par Sophie de Mijolla-Mellor.

Le texte fondateur de l'École freudienne de Paris, intitulé « Acte de fondation », est signé de Lacan et daté de juin 1964. Son passage le plus connu est assurément son début: « Je fonde, aussi seul que je l'ai toujours été dans ma relation à la cause analytique⁴... ». Cette phrase a eu tant d'échos au moment de la dissolution de l'EFP en 1981 que depuis on n'a vu qu'elle. Dans ce « je fonde... seul » certains voyaient un déni de leur existence et une méconnaissance de leur travail, voire un désaveu de l'acte qu'avait été leur engagement avec Lacan, qui n'allait pas de soi comme nous allons le voir. Lorsqu'en 1980 les membres de l'EFP ont reçu la fameuse lettre annonçant la dissolution, certains, peu nombreux mais quand même, ont répondu par un procès, le non moins fameux « référé ». Sur le plan des procédures, le référé n'a rien changé, car de toute façon l'association ne pouvait être dissoute que dans les formes. Mais il a donné occasion de s'exprimer à ceux qui étaient contre — contre la dissolution, contre Lacan, contre Miller ?

En redécouvrant ce texte aujourd'hui, on voit bien qu'il porte la marque des circonstances : d'une part, il répond à un certain état du mouvement psychanalytique de l'époque, c'est-à-dire, une certaine manière de traiter les questions qui se posent aux psychanalystes ; d'autre part, il met en route une façon nouvelle de poser ces mêmes questions, inaugurant une logique qui se développera par la suite.

La fondation de l'École vient évidemment en réponse à la rupture de 1963, mais c'est d'abord son enjeu de fond qui est à souligner. Il s'agit de fonder une nouvelle communauté psychanalytique en lui donnant des principes de fonctionnement révisés par rapport à ceux qui régissaient les sociétés traditionnelles. Il convient alors de rappeler trois points d'histoire :

1) 1953

1953 n'est pas 1964. Lors de la journée de l'AIHP, la confusion était presque systématique. 1953, c'est l'année où un certain nombre de psychanalystes démissionnent de la SPP (Société psychanalytique de Paris, fondée en 1926) et fondent la SFP (Société française de psychanalyse, 1953-1963). Pourquoi ce double acte ? On ne l'a que trop répété, l'enjeu est la formation, ou plutôt, les formes de la transmission. Tout mode d'organisation porte en lui un type de lien social, notamment une conception du sujet, du savoir, de leurs places et de leurs relations avec le pouvoir et l'autorité, toutes questions que Lacan travaillera à déplier.

1953, ce sont quelques-uns, Lacan les suit, puis pas mal d'autres dont beaucoup sont ses élèves, qui claquent la porte de la seule association psychanalytique existant en France à l'époque et en créent aussitôt une nouvelle. Ce qui est alors en cause est la création par la SPP d'un institut de formation, distinct de la Société, même si on y retrouve les mêmes noms. Lacan est titulaire

⁴ J. Lacan, « Acte de fondation », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 229.

de la Société psychanalytique de Paris depuis l'avant-guerre, il a le titre de didacticien et beaucoup d'élèves. La rédaction des statuts pour le nouvel institut est confiée à lui et à l'autre grand didacticien de l'époque, Sacha Nacht. Leurs deux projets ont sensiblement le même contenu ; c'est sur le type d'organisation de la scolarité que porte le désaccord. Il y a un vote, Lacan est mis en minorité de justesse. Dolto, qui déteste tout ce qui est scolaire, démissionne la première. Les psychologues, Lagache et Favez-Boutonnier en tête, s'associent à son geste, jugeant l'inspiration médicale trop prégnante dans le projet de Nacht. Les démissionnaires fondent une nouvelle société, qui ne s'appellera la SFP (Société française de psychanalyse) que deux mois plus tard, au moment du Discours de Rome.

1953 à 1963, ce sont surtout les dix ans du « retour à Freud ». Ce retour sur les fondements comporte une longue réflexion commune sur le fonctionnement d'une communauté psychanalytique. Ce type de réflexion est une constante du mouvement analytique. La reprendre devenait inévitable pour ceux qui avaient fait ce geste de démissionner, puisque à l'origine de leur geste il y avait le refus d'un certain type de fonctionnement.

2) *L'acte manqué*

Faut-il rappeler la dimension d'acte manqué de cette sortie ? Ceux qui démissionnent de la SPP n'ont pas réalisé qu'en quittant la Société, ils perdaient aussi l'appartenance à l'IPA puisque seules des sociétés peuvent en être membres, à condition d'être reconnues par le *Board*. De 1953 et 1964, il s'agira de savoir si cet acte manqué est réparable, c'est-à-dire, d'obtenir pour la nouvelle Société française (alors que les sociétés de psychanalyse membres de l'IPA portent plutôt le nom d'une ville que d'une nation !) le statut de Groupe d'Études, *Study Group*, au sein de l'IPA.

Ceux qui claquent la porte, après la mise en minorité du projet signé Lacan, ne voulaient pas pour autant quitter l'association internationale fondée par Freud. La SFP demande rapidement le statut de Groupe d'études au sein de l'IPA. La négociation sera menée par la « troïka » composée de jeunes analystes, Granoff, Leclaire et Perrier. Tous trois ont moins de 40 ans. Les pourparlers n'aboutissant pas, une Commission d'enquête est nommée, la fameuse Commission Turquet, dont les membres interrogeront particulièrement les analysants de Lacan : sur sa pratique, sur son maniement du transfert, la durée des séances, l'assistance à son séminaire. Les mérites psychanalytiques de la SFP seront finalement reconnus, c'est sur Lacan — et Dolto — que se porte le soupçon de dissidence. Le résultat fera exploser la SFP.

3) 1964

En 1964 arrive la décision finale de l'IPA : la SFP peut obtenir le statut de *Study Group* à certaines conditions. La dixième est inacceptable : que soit retirée à Lacan la fonction de didacticien — Dolto, elle, est autorisée à retourner à l'école, analyse + contrôle ! C'est alors que Lacan va prendre la figure d'une exception solitaire.

Pour récupérer ce qui fait alors figure de la seule légitimité freudienne, l'appartenance à l'IPA, les démissionnaires devraient donc rejeter celui qui a animé leur travail et qui est aussi, pour beaucoup d'entre eux, leur analyste. Ne parlons pas de la terrible souffrance morale de celui qui se trouve ainsi désavoué. Mais nous pouvons comprendre le terrible dilemme devant lequel sont placés ses élèves : perdre l'appartenance à l'Internationale fondée par Freud, ou désavouer leur dette symbolique envers Lacan. Ceux qui prennent ce dernier parti, dont plusieurs analysants de Lacan, fondent alors l'APF (Association psychanalytique de France), qui obtiendra assez rapidement son statut de *Study Group*.

Granoff est de ceux-là. Est-ce parce qu'il n'était pas un analysant de Lacan qu'il eut plus tard le courage de nommer ce geste « un coup de couteau dans le dos » ? Voici comment il en parle en 1987, dans un entretien qu'il m'avait accordé pour l'*Agenda de la psychanalyse*, en réponse à la question : comment voyez-vous la différence entre un analyste lacanien et un autre, qui ne l'est pas.

Un jour le milieu vous inflige une telle humiliation... pire qu'une humiliation ; d'y avoir contribué éminemment me permet de dire que c'est d'une certaine façon parent de l'assassinat. En 1953, quand nous avons été mis hors la loi par l'Internationale — par la SPP — quand quelqu'un faisait état d'un projet d'analyse avec nous, ils restaient très sereins, ils disaient : « Si vous faisiez des études de médecine, vous iriez où ? Au cours Pigier ? Aux cours du soir ? Non, vous iriez à la Faculté de médecine. Vous voulez être analyste, vous venez chez nous. » Si cela avait réussi, nous n'aurions plus pu être analystes. Pour certains, ç'aurait été une mise à mort. Que ça n'ait tué personne n'est pas de la faute de ceux qui l'ont voulu. Ce n'est pas parce qu'à l'époque personne n'est mort que ce à quoi j'ai contribué en 63-64 était nécessairement plus doux. Ce n'est pas parce que je savais que ça ne tuait pas. En ce sens, la visée n'était pas moins homicide.

Lorsqu'on a été victime d'une tentative d'assassinat et qu'on en réchappe pour diverses raisons, d'abord la maladresse des assassins, leur propre impuissance, et son propre savoir-faire ou sa résistance, on a traversé une épreuve qui est jusqu'à un certain point initiatique. Cela change l'homme. À partir de là, s'est donné libre cours chez Lacan tout ce que je connaissais déjà y être avant. Le Lacan dont certains se réclament, je ne le connais pas et je ne peux pas en parler, mais je le connais d'une certaine manière parce qu'il était déjà dans le Lacan d'avant⁵.

Il y avait donc de quoi être en colère, et de quoi se sentir isolé. L'Acte de fondation en porte la trace.

Quant à ceux qui ont suivi Lacan dans la fondation de l'École freudienne, au prix des places qui leur étaient promises, ils perdaient tout ce qu'ils avaient construit et tout ce qui leur était promis comme « candidats » ou « élèves ». Pour quelle forte raison partaient-ils ainsi à l'aventure ? Ils et elles soutiennent que grâce à lui, tant par sa pratique que par son enseignement, ils retrouvaient la psychanalyse.

C'est donc leur désir de psychanalystes qui était en jeu.

À l'IPA, on continue de parler de transfert passionnel, de manipulation... on n'a que trop évoqué un transfert excessif — comme si le transfert devait et pouvait être mesuré, raisonnable. Qu'il y ait eu transfert, c'est une évidence, puisque l'analyste est supposé détenir la clé de la réalisation du désir. Comment dès lors le transfert pourrait-il rester modéré, sauf à sous-estimer la puissance du désir inconscient ? Et comment ne flamberait-il pas, lorsque se voit contestée la légitimité du désir et de son adresse ? Le livre d'Elisabeth Geblesco est précieux particulièrement à ce titre, montrant un transfert à l'œuvre et son évolution, qui n'est pas indépendante des circonstances.

C'est donc en 1964 que la scission est consacrée. Il n'y aura pas de retour. Du geste initial de protestation est advenu un clivage du mouvement psychanalytique. Quoi qu'il en soit de ses raisons théoriques et transférentielles,

⁵ Début d'une interview donnée à l'*Agenda de la psychanalyse* (épuisé), republiée dans l'ouvrage posthume de W. Granoff *Le désir d'analyse. Textes cliniques*, Paris, Aubier, 2004.

ce clivage a des répercussions d'ensemble. Un effet majeur est de séparer l'engagement personnel dans la psychanalyse de la forme institutionnelle qu'elle avait de celles qui lui seront données. Jusqu'en 1953, il n'existait qu'une société de psychanalyse. Vous souhaitiez devenir psychanalyste, vous alliez à la SPP et si vous étiez accepté en analyse didactique, vous suiviez le cursus. Et si vous n'étiez pas accepté ? Livré à vous-même, le désir privé de référence, il ne restait plus que les variations psychothérapeutiques... Il y aura désormais d'autres possibilités.

II. La différence de l'École freudienne

Abordons maintenant le fonctionnement de l'association psychanalytique.

Le texte fondateur de l'École freudienne de Paris n'est pas un écrit théorique, à peine est-il théoriquement argumenté. Il prend appui sur les mœurs élaborées par le mouvement psychanalytique, mais pour en repenser les fondements et instaurer un fonctionnement institutionnel nouveau. L'École freudienne a bel et bien mis en pratique les principes exposés dans l'Acte de fondation. Elle n'a duré que 17 ans, mais les associations issues de son explosion en 1981 ont repris l'essentiel de ce fonctionnement. Des communautés analytiques du même type fonctionnent donc depuis 45 ans. Tant bien que mal, comme toute communauté.

1) Un projet réformiste, ou un envers

L'École freudienne ne se voulait pas révolutionnaire. Ses principes sont plutôt de l'ordre de la révision ou de la réforme. Conservant pour l'essentiel les pratiques instituées dans le mouvement psychanalytique, elle cherchait seulement à mettre sur pied un fonctionnement plus en accord avec les conséquences de la découverte de l'inconscient, spécialement sur le point où il s'agit de la formation de ces praticiens singuliers de l'inconscient que sont les psychanalystes. Les psychanalystes n'ont pas le monopole de l'inconscient ; la psychanalyse est seulement une certaine façon de faire avec l'inconscient, la seule qui en fasse apparaître l'existence, en isole la dimension spécifique, en démontre le rôle déterminant et permette d'en suivre les implications. C'est à quoi s'attachera Lacan.

L'EFP était une tentative de limiter par l'instauration d'un nouveau type de fonctionnement les inconvénients du mode de formation qui s'était imposé peu à peu dans les sociétés membres de l'IPA. « J'attends tout du fonctionnement », écrira Lacan trois ans plus tard dans la Proposition de 1967 sur la passe. Le terme et l'idée sont déjà présents dans l'Acte de fondation.

Une première différence est repérable au niveau de l'extension ; L'École est destinée à la formation des psychanalystes, car sans psychanalyste « digne de ce nom », il n'y a pas de psychanalyse — proposition d'ailleurs réversible. Mais elle ne s'en tient pas là, car l'existence de la psychanalyse a aussi des conséquences au-delà des cures proprement dites. Ainsi, l'Acte de fondation mentionne, à côté d'une section de la psychanalyse pure, deux autres sections portant, l'une sur les applications de la psychanalyse à la thérapeutique et à la clinique, l'autre, introduisant l'idée du Champ freudien, autre nom du mouvement psychanalytique au sens large. Les associations lacaniennes conservent cette triple préoccupation, dont il n'est pas facile de nouer les brins.

Les inconvénients du type de fonctionnement qui s'était imposé dans les sociétés existantes étaient souvent soulignés au sein même de l'IPA. En témoignent les observations de Ferenczi ainsi que des articles célèbres, de Balint ou de Bernfeld et bien d'autres. Personne aujourd'hui ne les nie. La question est seulement des conséquences à en tirer.

Un livre récemment paru, *Ferenczi après Lacan*⁶ met en évidence les tensions qui existent depuis les débuts du mouvement psychanalytique entre des conceptions différentes de la cure et de la formation, avec leurs répercussions sur le fonctionnement des communautés analytiques. Je signale particulièrement le livre d'Annie Tardits⁷, qui oppose terme à terme deux conceptions possibles de la formation : celle qui a été mise en œuvre à l'Institut de Berlin, et qui s'est rapidement institutionnalisée, et celle qui allait l'être à Budapest, si les circonstances historiques n'y avaient mis le holà. Très schématiquement, la formation de type « Berlin » sélectionne des candidats « pas trop névrosés » et leur psychanalyse didactique est brève, analyse de l'Oedipe et sensibilisation à la dimension inconsciente. Le reste s'acquiert par la pratique, particulièrement la pratique *contrôlée*, ce qui se retrouvera en obligation, condition de l'inscription comme psychanalyste dans les sociétés ipéistes. Ferenczi au contraire soutenait que l'analyse de l'analyste doit être aussi approfondie que possible, incluant notamment « l'analyse de caractère », car le patient ne manquera pas d'accrocher transfert et résistances aux traits de caractère qu'il devine ou perçoit chez l'analyste. Or, le caractère est directement lié aux fantasmes archaïques, qui devraient donc être analysés. Finalement, une didactique digne de ce nom devrait aller jusqu'au bout de l'analysable et produire une « transformation de fond en comble » de l'analyste.

Ce type d'exigence n'a pas été institué, mais ne peut-on considérer qu'il se transmette sous une forme *implicite* ? Ce terme qualifiant le mode de présence de Ferenczi dans notre histoire vient de notre amie Gilda Sabsay Foks, membre de l'Association psychanalytique argentine et aussi de l'Association d'histoire de là-bas. Ne pourrait-on penser que Lacan lui aussi met en évidence

⁶ Collectif sous la direction de J.-J. Gorog, *Ferenczi après Lacan*, Hermann, 2009.

⁷ A. Tardits, *Les formations du psychanalyste*, Ramonville Saint-Agne, Érès, 2000.

une dimension sous-jacente de la psychanalyse, celle que tout encadrement de type scolaire et hiérarchique prend le risque de refouler ?

À noter que les deux conceptions de la transmission ne traitent pas de la même façon la laïcité de la psychanalyse.

2) *Une structure expérimentale*

L'EFP n'était pas destinée à être pérenne. C'était une structure expérimentale, une structure de recherche. Elle proposait une solution à des problèmes qui se posent à tous les psychanalystes, une solution expérimentale. « De l'École comme expérience inaugurale », c'est le titre du dernier paragraphe de la Note adjointe, rédigée pour apporter des précisions sur les formulations premières de l'Acte de fondation⁸.

Ce caractère expérimental est sensible dans la façon dont est traitée la question brûlante du moment, celle de la didactique : « Les problèmes urgents à poser sur toutes les issues de la didactique trouveront ici à *se frayer la voie par une confrontation* entre des personnes ayant l'expérience de la didactique et des candidats en formation⁹ ». La formation, la transmission et la garantie n'étaient plus confiées aux seuls didacticiens, solution caduque. Les problèmes qui s'y posent effectivement deviendront repérables au travers d'une confrontation entre tous ceux qui en font l'expérience.

Le fonctionnement nouveau devait faire l'objet d'un travail d'élaboration et être soumis à révision critique. Le clivage affiché dans le mouvement psychanalytique (c'est eux ou nous !) et l'afflux de nouveaux membres à l'EFP ont eu pour effet que cette dimension expérimentale a été perdue de vue par beaucoup. Lacan pour sa part continuait son chemin de recherche, même si tout le monde ne le suivait pas. Quelque chose de cet esprit expérimental subsiste chez les lacaniens sous la forme d'une malléabilité, d'une souplesse dans les principes de fonctionnement associatifs, peut-être aussi d'une manie de la fondation et de la refondation... Entre la fixité des règles et leur aménagement, voire leur révision, il n'a jamais été facile de choisir.

Il n'y avait donc pas de quoi fouetter un chat. Et à mon avis, l'histoire du mouvement psychanalytique se comprendrait mieux si l'on voulait bien mettre en regard ses deux courants principaux, qui ne sont qu'apparemment contradictoires et se présentent plutôt comme deux parcours inverses, en bande de Moebius.

Mais venons-en à notre objet, le contrôle.

III. *Le contrôle, version lacanienne*

« Le contrôle s'impose », l'expression figure deux fois dans l'Acte de fondation de l'École : dans la Section de psychanalyse pure et dans la Note

⁸ J. Lacan, « Acte de fondation », *Autres écrits*, op. cit., p. 229.

⁹ *Ibidem*, §1 Section de la psychanalyse pure, p. 230.

adjointe, au paragraphe 4 « De la psychanalyse didactique dans la participation à l'École ». *Il ne figure pas* dans les textes définissant les deux autres « sections » de l'École : « Psychanalyse appliquée » et « Recension du Champ freudien ». En déduisons-nous que ce terme de contrôle soit réservé à celui qui se destine à la psychanalyse « pure », à devenir purement et simplement psychanalyste ? Contrôle serait un terme psychanalytique et le contrôlé serait une pratique de psychanalyste. Il se différencierait en cela de la supervision, dont l'usage est aujourd'hui beaucoup plus large, même si une certaine connotation analytique n'en est pas absente.

1. *Qu'est-ce qui impose le contrôle ? Un problème urgent posé par la réalité.*

Le point nouveau est la raison pour laquelle « le contrôle s'impose ». Il n'est pas présenté comme une étape obligée de la formation, mais comme « un cas particulier d'un problème plus large », qui se plus se situe en deçà de la didactique. C'est « un problème urgent posé par la réalité ». Quelle réalité ? « Le besoin qui résulte des exigences professionnelles chaque fois qu'elles entraînent l'analysé en formation à prendre une responsabilité si peu que ce soit analytique ». Le paragraphe 4 de la Note adjointe précise : « Il est constant que la psychanalyse ait des effets sur toute pratique du sujet qui s'y engage. Quand cette pratique procède, si peu que ce soit, d'effets psychanalytiques, il se trouve les engendrer au lieu où il a à les reconnaître. Comment ne pas voir que le contrôle s'impose dès le moment de ces effets, et d'abord pour en protéger celui qui y vient en position de patient¹⁰ ? ».

Je relève encore ceci : « C'est à l'intérieur de ce problème et comme un cas particulier que se situe celui de l'entrée en contrôle ». Et plus loin : « dès le départ en tout cas, un contrôle qualifié sera dans ce cadre assuré au praticien en formation dans notre École¹¹ ».

Ce qu'il s'agit donc de contrôler, ce sont *les effets analytiques produits* par l'analysant, quelle que soit sa pratique professionnelle, du fait de son analyse en cours. S'il est en analyse, déjà il entend un peu autrement. S'il prétend s'engager dans l'analyse, cet engagement même implique qu'il apprenne, ces effets, à les repérer chez l'autre et à se demander comment y répondre en fonction de la situation. C'est sa référence à l'analyse qui lui impose de prendre un contrôle, comme on dit aujourd'hui. À la SPP ou à l'APF, on est (ou non) accepté en contrôle et cela vaut comme voie d'accès vers l'acceptation comme membre, confondue avec la nomination comme psychanalyste, d'où le terme de société, « les sociétés de psychanalyse sont des sociétés savantes » dit D. Widlöcher. Pour Lacan, c'est la relation de chacun à l'analyse qui lui impose le contrôle, certes comme un moment de la « formation » mais surtout comme le

¹⁰ *Ibidem*, p. 235.

¹¹ *Ibidem*, p. 230.

versant « responsabilité » de son désir : responsabilité envers le patient, que les formations de l'inconscient qui ne manquent pas de se manifester soient entendues comme telles. Mais responsabilité aussi envers la psychanalyse, qu'il doit respecter puisqu'il y a engagé son désir. Tout le parcours formateur est commandé par cette dimension du désir.

Faisons le rapprochement avec la phrase de Freud sur ce qui fait le psychanalyste : celui qui s'est convaincu par sa propre expérience de l'existence de l'inconscient, celui-là est psychanalyste. Il l'est, dirais-je, virtuellement, il l'est presque ; il peut le devenir, à condition de faire ce qu'il faut pour cela. « À quoi reconnaît-on le psychanalyste ? se demande Lacan dans le séminaire sur l'Éthique. Réponse : « Au mal qu'il se donne pour le devenir ». Ce n'est pas une boutade. Le désir, c'est ce qui fait travailler. C'est ce qui travaille la demande.

Nuance essentielle à saisir, le contrôle n'est pas une précaution particulière prise en vue du bien des patients. Il ne s'agit pas particulièrement de les « protéger contre les charlatans », comme lorsqu'il s'est agi de réglementer la psychothérapie. Le terme *responsabilité psychanalytique* signifie que les formations de l'inconscient méritent le respect. À défaut, les patients se trouveraient en situation d'analyse sauvage, ou bien l'émergence chez eux de formations de l'inconscient se trouverait mal reçue, maltraitée. Peut-être n'est-elle pas opportune ? En fin de compte, c'est l'éventuelle analyse de ces personnes qu'il s'agit de protéger.

Notre apprenti apprendra donc que les effets analytiques ne se produisent pas que dans les cures proprement dites, éventuellement à reconnaître une demande d'analyse et à la distinguer d'effets analytiques ponctuels. Le contrôle n'est pas une nécessité pédagogique, mais une responsabilité analytique.

C'est aussi une responsabilité de l'École, puisqu'elle s'annonce comme apportant une formation analytique, et puisqu'en tant que société de psychanalyse, elle prend la responsabilité du maintien de la psychanalyse dans sa spécificité et de sa transmission. C'est pourquoi elle se doit d'assurer un cadre pour les contrôles.

2) *Un autre « problème posé par la réalité »*

Telle est la solution subtile mais rigoureuse apportée par Lacan à un autre problème qui ne cesse de se poser dans la réalité : les futurs analystes ont des pratiques analytiques avant d'être des psychanalystes reconnus, mais ils ne doivent pas le dire. Ce « mensonge initial » a favorisé la diffusion du terme de psychothérapeute, surtout pour les « laïcs », c'est-à-dire pour ceux qui n'ont pas de titre reconnu, pas de couverture autre. En ce sens, les « psychothérapeutes » ont bel et bien poussé sur le terrain de la psychanalyse. Parallèlement, des « psychothérapeutes » poussaient aussi sur d'autres terrains, soit pré-psychanalytiques (hypnose et suggestion, variantes du magnétisme, découverte du conditionnement par Pavlov ou Watson), soit post-psychanalytiques, au sens du dépit de personnes déçues par leur analyse ou rebutées par les sociétés de psychanalyse auxquelles elles ont eu affaire : c'est le cas de la plupart sinon de tous les inventeurs de « nouvelles thérapies ». Les différentes espèces de psychothérapeutes se rejoignent aujourd'hui par-dessus nos têtes et nous en sommes fort embarrassés. La solution lacanienne consiste en ceci que les devenant psychanalystes, non encore psychanalystes certifiés, peuvent être accueillis sous l'aile des sociétés de psychanalyse, mais que leur engagement requiert d'eux qu'ils se fassent accompagner psychanalytiquement.

Remarquons aussi ce qui manque : dans l'Acte de fondation, il n'est nulle part spécifié que le contrôle soit indispensable pour devenir psychanalyste, ni pour que l'École vous reconnaisse ce titre. Plus tard viendront les développements montrant que toute analyse est didactique, ce qui ne signifie pas qu'elle suffise à faire un psychanalyste. À l'École, comme dans toute société de psychanalyse, il y avait du travail clinique et des séminaires théoriques, et chacun, s'efforçant de joindre ces deux bouts. Les cartels ne portaient pas encore ce nom, mais ils étaient déjà là : « Pour l'exécution du travail, nous adopterons le principe d'une élaboration soutenue dans un petit groupe » et « une organisation circulaire dont le fonctionnement [...] s'affermira avec l'expérience¹² »

Résumons : Le contrôle n'est qu'un élément de la formation parmi d'autres, et ce qui fait qu'il s'impose est la responsabilité analytique, ce qui ne veut pas dire seulement responsabilité de l'analyste envers son patient, mais aussi et surtout, responsabilité de l'analyste et de l'institution analytique envers la psychanalyse. En 1964, le terme de « désir du psychanalyste » n'est pas encore venu dans l'élaboration de Lacan, mais il est présent sous cette forme de la « responsabilité ».

3) *Devenir membre de l'École*

Dans d'autres institutions analytiques, l'admission aux contrôles confère le statut d'élève ou de « candidat », leur validation celui de membre

¹² *Ibidem*, p. 229.

adhérent. Dans l'École freudienne, le premier pas reconnu vers l'analyse se déplace sur le devenir membre. Comment devient-on membre de l'École ? On entre à l'École sur la base d'un travail, de préférence en cartel, un petit groupe qui souhaitera s'enregistrer dans l'École ; ou d'un travail singulier qui sera mis en commun à un moment ou à un autre. Pourquoi ? Parce que seul le travail témoigne d'un engagement subjectif, donc d'un désir à l'œuvre. C'est le geste joint à la parole.

Inutile de préciser que celui qui se destine à l'exercice aura aussi entrepris une analyse et qu'elle sera relativement avancée. Mais même cet engagement-là n'est pas indispensable pour être admis dans l'École, puisqu'il y faut une décision que chacun prend quand vient son temps, s'il vient, et la rencontre avec un analyste qui convienne. Le travail en revanche fait foi, si l'on en donne des signes crédibles. C'est sur cette crédibilité du travail et sur son intérêt pour l'analyse que le Directoire se prononce pour admettre un membre. La volonté d'inscrire ce travail dans le cadre proposé par l'École se mesure en termes de présence, d'assistance aux groupes de travail qui y sont proposés et autres témoignages portant sur le style de travail du candidat. Ceci indique qu'un travail solitaire ne fait pas foi, il faut le confronter, il faut écouter les autres engagés dans la même direction. La psychanalyse s'apprend à plusieurs, elle est forcément plurielle.

C'est donc un désir, un désir déjà orienté qui se trouve reconnu lorsque quelqu'un est accepté comme membre de l'École. Un désir a trouvé son adresse, forcément transférentielle. Ce n'est pas une capacité, ni même un talent qui est reconnu. Tant mieux si l'un ou l'autre est là, mais l'École n'est pas un institut de formation professionnelle. C'est d'abord un lieu où des désirs qui se portent sur la psychanalyse, sur cette version lacanienne de la psychanalyse, trouveront à se développer.

Pour conclure par une illustration, un mot sur Elisabeth Geblesco. Lorsqu'elle va demander un contrôle à Lacan, elle n'est plus une débutante. Elle a déjà analysé et contrôlés derrière elle. Son désir d'analyste a trouvé à se loger et de quoi vivre. Elle va voir Lacan parce que quelqu'un le lui a suggéré, pas n'importe qui, et parce qu'il est « l'homme qu'elle admire le plus au monde ». Il incarne pour elle la psychanalyse dans sa double dimension, si chère à Freud, d'une union intime de la thérapeutique et de la recherche. Elle en est si persuadée qu'elle conteste son idée du « sujet supposé savoir » comme agent du transfert. « Ce n'est pas parce que vous savez que je viens travailler avec vous, dit-elle, c'est parce que vous pensez la psychanalyse avec une acuité sans égale ». Il lui a entre temps donné en acte les signes de son savoir-faire de contrôleur, qui ne cède pas sur la position analytique. Et pour reprendre le joli commentaire de Christian Simatos, « Lacan lui a permis de s'autoriser d'elle-même ».